

Image not found or type unknown



## Assainissement immobilier

Par **MICHELET**, le **06/02/2010 à 14:52**

Bonjour,rnj'ai vendu ma maison par agence , le compromis est signer depuis 3 semaine  
L'agence me demande de faire controle mon assainissement pour norme.rnrnMA QUESTION  
,l'agence a t'elle le droit de me faire cet demande apres le compromis signer ,sachant que le  
prix est deja fixerrnrnmerci pour votre reponse